

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 MARS 2023

Délibération 2023-06

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le 24 mars 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :40

Désignés :29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 14

Visio : : 0

Votants : 27

Procurations..... 5

Date de la convocation :

17 mars 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Bernard ALENDIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Guy LOPINTO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI

Marion MUSSO à Georges VAZIA

Gilbert HUGUES, Anne-Marie BOUSQUET

Françoise THOMEL à Hassan EL JAZOULI

Denise LAURENT à Guy LOPINTO

Membres excusés :

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission syndicale ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230324-2023-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception en préfecture : 04/04/2023

Mme Khéra BADAoui est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, dans son article 107, est venue compléter et définir le contenu des informations du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui sont développées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) joint à une délibération.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Collectivités Locales et des Etablissements Publics Locaux, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT.

Ainsi, le ROB servant de base à la tenue du DOB au sein du Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2019-2022 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2023, ainsi qu'une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais requis par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2023.

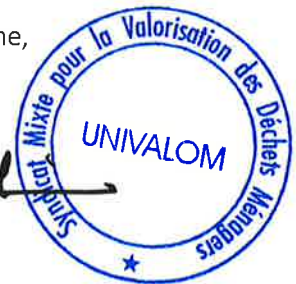
Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2023, à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230324-2023-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Date de mise en ligne :

4 AVR. 2023